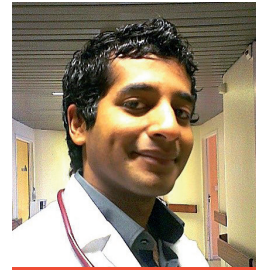


REDONNER DU TEMPS DE SOINS AUX MÉDECINS EN LUTTANT CONTRE LES DEMANDES ABUSIVES OU ILLÉGALES DE CERTIFICATS MEDICAUX



Docteur
Modson
IDRISS TAVAZE

Un dispositif actif et innovant

Le nombre de médecins généralistes installés diminue tandis que la population augmente et vieillit [1,2]. En moyenne, les médecins généralistes estiment passer 1h30 à 2h par semaine sur des certificats médicaux injustifiés [3]. Ces certificats, en plus de gaspiller le temps médical, contribuent à la perte de sens de la pratique médicale, et peuvent dissuader l'installation [4]. En mars 2023, le Collège de Médecine Générale a diffusé le site <http://certificats-absurdes.fr> pour mettre en lumière cette situation [5]. Sur initiative conjointe du Dr Michaël Rochoy (auteur du site Certificat Absurdes pour le collège de médecine générale), du Dr Jean-Philippe Platel (Président du CDOM du Nord) et du Pr Emmanuel Chazard (conseiller ordinal suppléant), a été mis en place un dispositif original : les médecins confrontés à une demande possiblement injustifiée ou illégale étaient invités à la signaler auprès de leur CDOM. Le signalement était instruit et un projet de courrier de rappel à la Loi était rédigé. Lorsque le caractère injustifié ou illégal était confirmé, le Président du CDOM adressait alors ce courrier à l'organisme demandeur. Huit autres CDOM ont ensuite rejoint l'initiative : Ardennes, Ariège, Bas-Rhin, Calvados, Eure, Gard, Morbihan et Territoire de Belfort. Les CDOM restaient autonomes, modifiaient, signaient et envoyaient les courriers, puis poursuivaient les échanges avec les organismes mis en cause.

203 signalements, 164 actions engagées

Sur 100 jours, du 8 juillet au 15 octobre 2023, les CDOM ont reçu 203 signalements, en majorité du département du Nord (76,4%), adressés par 103 médecins (53 femmes et 50 hommes). Sur l'ensemble des demandes de certificat, 164 (80,8%) se sont avérées infondées, voire illégales selon le rapport du Conseil National de l'Ordre des Médecins concernant les assurances [6]. Les demandes ressenties comme injustifiées étaient fréquemment liées à des demandes inhabituelles, ou un changement de réglementation récent tel que le certificat pour l'entrée en crèche, entré dans la loi en 2021 (Article R2324-39-1 du code de santé publique).

Ce travail a été réalisé durant la thèse de médecine du Dr Modson Idriiss Tavaze, sous la direction du Dr Michaël Rochoy et avec la collaboration du Dr Jean-Philippe Platel et du Pr Emmanuel Chazard.

Le plus grand nombre de demandes signalées concernait le domaine des contrats (assurance et prévoyance) avec 71 signalements (35,0%) dont 62 (89,3%) sans fondement légal. Le milieu scolaire et périscolaire suivait avec 61 demandes (30,0%), dont 54 (88,5%) sans fondement légal. En troisième position venaient les demandes concernant le sport, avec 30 signalements (14,8%) dont 21 (70%) sans fondement légal.

Déjà plus de 3000 consultations sauvées chaque année

Suite à notre action sur 100 jours, le certificat médical ne sera plus réclamé dès la rentrée 2024 dans les cas généraux pour l'inscription en Faculté des Sports à Lille (département STAPS de l'UFR 3S : 3000 demandes annuelles). Une mairie a annoncé changer ses pratiques et six assureurs ont annoncé réviser leur formulaire de contrat pour respecter la réglementation. D'autres actions sont en cours. Le travail se poursuit, afin de continuer à rappeler la réglementation en vigueur aux organismes ne la respectant pas. **A l'issue de ce travail, nous espérons raisonnablement économiser au moins 10 000 consultations inutiles par an dans le Nord à compter de la rentrée prochaine.**

Des courriers types disponibles pour les médecins

Ce travail a permis de constituer une banque de courriers types, désormais ouverte à tous. Si vous recevez une demande qui vous semble abusive ou illégale, vous pouvez obtenir un courrier de réponse prérédigé à l'aide du module «easy certificat creator» <https://www.certificats-absurdes.fr/easy-certificat-creator/> (gratuit et sans inscription).

Moins d'actes inutiles, plus de soin

Dans un contexte de pénurie de l'offre de soins, bien d'autres actions pourraient être menées pour redonner du temps médical aux médecins et du temps de soins aux patients : supprimer l'inutile et l'absurde devrait toutefois rester un cap indiscutable.



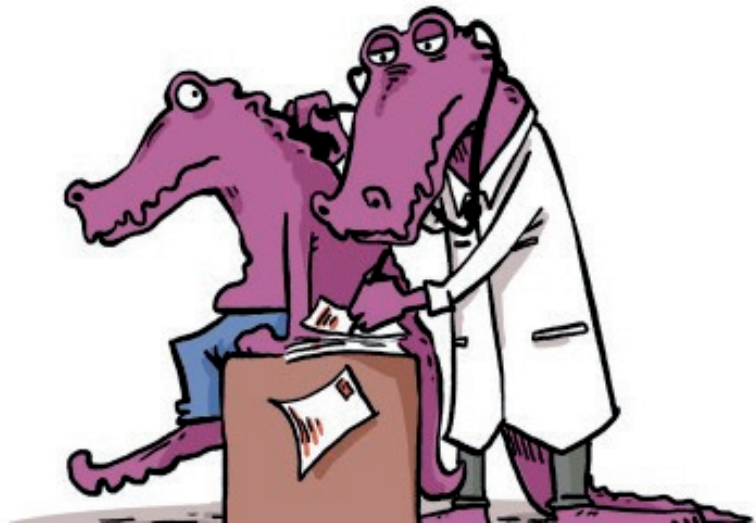
DES DEMANDES ABSURDES

- ★ Certificat pour pouvoir s'asseoir sur un banc à la piscine
- ★ Certificat pour accéder aux toilettes
- ★ Certificat d'aptitude à suivre une formation, grimper à l'échelle et éteindre un feu
- ★ Certificat pour avoir accès à la clé d'un casier en milieu scolaire
- ★ Certificat de non-décès



DES DEMANDES ILLÉGALES

- ★ Certificat de décès avec motif précis
- ★ Demande de renseignements médicaux au médecin par des assurances ou prévoyances lors d'une incapacité de travail
- ★ Certificat contenant des informations médicales à renvoyer par email à un agent administratif d'assurance
- ★ Certificat précisant la nature et la gravité d'une maladie pour le remboursement de frais d'annulation de voyage
- ★ Certificat pour attester du consentement d'un patient à une vente par un notaire



[1] Conseil National de l'Ordre des Médecins. Atlas de la démographie médicale 2023 2023.

<https://www.conseil-national.medecin.fr/publications/communiqués-presse/publication-atlas-demographie-medicale-2023> (accessed September 12, 2023).

[2] Insee. Bilan démographique. 2022.

[3] Egora.fr. "Il faut faire confiance aux gens" : médecins généralistes, ils ne veulent plus avoir à prescrire des arrêts de travail de moins de 3 jours. egora.fr 2023. <https://www.egora.fr/actus-pro/conditions-d-exercice/79708-il-faut-faire-confiance-aux-gens-medecins-generalistes-ils-ne> (accessed September 12, 2023).

[4] Jedat V, Desnouhes A, Andrieux M, Besnier M, Archambault P. État des lieux des actions favorisant l'installation des médecins généralistes en France métropolitaine. Santé Publique 2022;34:231-41. <https://doi.org/10.3917/spub.222.0231>.

[5] Rochoy M, Collège de Médecine générale. certificats-absurdes.fr – Dénoncez la charge administrative des médecins n.d. <https://www.certificats-absurdes.fr/> (accessed September 12, 2023).

[6] Conseil National de l'Ordre des Médecins. Rapport "Assurances : questionnaires de santé et certificats" 2019.